

REPUBLIQUE FRANÇAISE <small>OO OO OO OO OO OO OO</small> DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES <small>OO OO OO OO OO OO OO</small> EPIC OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CONFLENT CANIGÓ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CONFLENT CANIGÓ <small>OO OO OO OO OO OO OO</small> SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024
Nombre de membres en exercice : 16 Présents à la séance : 13 Ont participé au vote : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 05/11/2024	L'an deux mille vingt-quatre et le 12 novembre , le Comité de Direction de l'EPIC OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CONFLENT CANIGÓ s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Foirail à Prades, sous la présidence Du Doyen Monsieur Jean-Louis SALIES .
Objet : Election du Président	ASSISTAIENT A LA SEANCE : Jean-Louis JALLAT, Jean-Louis SALIES, Gérard QUES, Thérèse GOBERT-FARGAS, Anne-Marie CANAL, Jean-Jacques ROUCH, Christian TRIADO, Franck GUIOT, Philippe MAURY, Edith CASES, Jérôme DURBET, Julien BLAYA. ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Pascal DAUBE représenté par Liis PUIG ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Elisabeth GHELFI a donné procuration à Edith CASES ABSENTS EXCUSES : Henri GUITART, Patrick LECROCQ
N° d'Ordre : EPIC01-2024 Classification @ctes : 5.1 Election exécutif Secrétaire de Séance : Christian TRIADO	

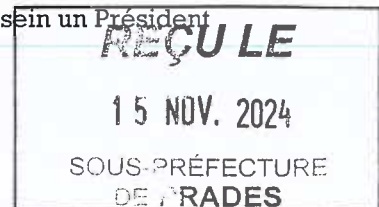
Le Président de séance,

RAPPELLE que le Comité de Direction de l'EPIC doit désigner en son sein un Président

Le Comité de Direction constitue un bureau de vote comme suit :

Le Président : Jean-Louis SALIES

Les Assesseurs : Madame Edith CASES et Monsieur Julien BLAYA.



M Jean-Louis SALIES, doyen d'âge de l'assemblée fait appel à candidature pour la présidence de l'EPIC Office de Tourisme intercommunal Conflent Canigó.

M. Jean-Louis JALLAT présente sa candidature. Aucune autre candidature n'est proposée.

Le Comité de direction, après élection par :

14 voix POUR

ELIT Monsieur Jean Louis JALLAT, Président de l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal Conflent Canigó.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Prades, le 15 Novembre 2024.
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président de séance,
Jean-Louis SALIES.